

Communiqué de presse du 23 février 2018

HARLAY AVOCATS (OLIVIER COGNARD) ASSISTE KLAXIT DANS LE CADRE DE SON NOUVEAU TOUR DE FINANCEMENT

Wayz-Up est mort ! Vive Klaxit !

Récemment rebaptisée Klaxit en janvier 2018, la plateforme anciennement connue sous le nom de Wayz-Up semble bien partie pour réaliser son ambition : que le covoiturage domicile-travail soit considéré comme un transport en commun. Klaxit compte pour cela sur le soutien de plusieurs partenaires.

Klaxit vient ainsi de lever 3 M€ auprès de Sodexo, qui proposera la solution auprès de ses clients, de la MAIF, qui lancera un produit d'assurance dédié à la plateforme, ainsi que du fonds Inco. RATP Capital Innovation et Via-ID, ses investisseurs historiques, complètent le tour de table, après avoir investi un total de 1,4 M€ l'été dernier.

Depuis son lancement en 2014 par Julien Honnart et Cyrille Courtière, Klaxit n'a cessé de croître, que ce soit en termes de nombre d'entreprises clientes (de 30 à 100 en un an) et de trajets proposés chaque jour (plus de 100.000 !) via son application mobile.

Le nouvel apport devrait notamment offrir à Klaxit l'opportunité de recruter une dizaine de nouveaux collaborateurs. En parallèle, la jeune pousse parisienne continuera d'évangéliser les entreprises, qui peuvent proposer la plateforme à leurs employés en s'abonnant à Klaxit. Un quart des entreprises du CAC40 ont déjà sauté le pas comme Renault, Thalès, Crédit Agricole, Carrefour, BNP Paribas ou encore Engie. Des collectivités locales comme la région Ile-de-France et Orléans Métropole sont également partenaires de Klaxit et subventionnent les trajets en covoiturage pour offrir un nouveau moyen de transport efficace et économique dans les zones péri-urbaines.

Olivier Cognard (Associé), Liên Lê (Senior Counsel) et Boubacar Diao (Collaborateur) ont assisté Klaxit dans le cadre de cette nouvelle opération.



Pour plus d'informations, veuillez contacter Olivier COGNARD : (ocognard@harlaylaw.com)

A PROPOS DE HARLAY AVOCATS : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats co-dirigée par Marie-Laure de Cordovez et Olivier Cognard intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions Acquisitions.